

Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu

Trade Unions and the Working Class. History and evolution of a misunderstanding

Mona-Josée Gagnon

Number 49, Spring 2003

Des sociétés sans classes ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/007903ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/007903ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

This article begins from the concept of social class, and analyses the history and evolution of trade unionism and its relationship with the working class that it was charged with representing. By means of two contradictory paradigms which appeared sequentially and reflect different social changes, it is possible to render visible as well as classify the identity problems of trade unionism, in its roles of regulation and contestation. The questioning of a two-class vision of society, that was at the base of Marxist, social democratic and some sociological analyses, as well as the "dismissal" of the working class as the main actor of social transformation, calls for a dialectical approach to the re-theorisation of trade unionism. This is the only way to deal with the multiple contradictions that shape trade unionism.

Cite this article

Gagnon, M.-J. (2003). Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu. *Lien social et Politiques*, (49), 15–33.
<https://doi.org/10.7202/007903ar>

Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu

Mona-Josée Gagnon

Le syndicalisme s'est jadis confondu avec la classe ouvrière dont il était un des défenseurs officiels. Ce socle identitaire s'est progressivement ébranlé, assiégé tant par les changements sociaux que par les évolutions politiques auxquelles il était partie. Mais cette apparence de rupture avec la classe ouvrière n'est qu'un des nombreux éléments qui ont perturbé les repères identitaires du syndicalisme. C'est de cette histoire que traite cet article, de même que de ses conséquences déroutantes, lesquelles ont pesé tant sur le syndicalisme que sur ses possibilités de théorisation. Nous proposons que ces conséquences ont pris la forme d'une série de malentendus, d'où le titre de cet article, malentendus tenaces qui ont inhibé le développement d'analyses dialectiques du syndicalisme, trop d'attentes ayant été mises dans ce dernier. Ce que

nous proposons essentiellement, c'est que le syndicalisme est un ensemble d'organisations «sous tension» et que, plutôt que de se conformer alternativement à des attentes et exigences politiques opposées, il doit se voir comme contradictoire dans son essence même et être saisi ainsi.

Notre interrogation de départ visait à vérifier la capacité heuristique de la notion de classe sociale, en conformité avec l'appel lancé par la revue pour ce numéro. Nous avons donc mis à l'épreuve cette notion en construisant deux paradigmes à multiples composantes explicatifs du rapport entre classes sociales et syndicalisme. Ces paradigmes font l'objet de la première partie de l'article, et démontrent selon nous la pertinence théorique de la notion de classe sociale. Cette réflexion ne conduit pas à rejeter la

notion de classe sociale, mais plutôt à la ramener à une dimension théorique qu'elle n'aurait peut-être jamais dû quitter, et par là à la réhabiliter. La deuxième partie de l'article consiste à saisir le fait syndical en le confrontant de façon synthétique aux divers éléments des paradigmes mis en relief. Trois aspects sont passés en revue, soit ceux de la construction scientifique du syndicalisme, du rapport concret du syndicalisme aux classes sociales, et finalement du rôle de ce dernier comme acteur politique. Cet article est nécessairement marqué par l'origine nationale de l'auteur, le Québec, mais nous croyons qu'il peut aussi projeter un éclairage sur d'autres syndicalismes de pays développés.

Trop de discours ont fait le procès du syndicalisme dans sa posture de seul survivant déchu d'un

projet révolutionnaire inabouti. Nous proposons dans cet article de ramener le syndicalisme à de plus modestes proportions, sans pour autant le reléguer au rayon des brocantes et autres antiquaires. Le syndicalisme doit redevenir, dans ses aspects sociopolitiques, un objet d'étude pour les chercheurs en sciences sociales, car il est beaucoup plus qu'un acteur des relations du travail. Il est au cœur des trocs et des échanges politiques qui façonnent les sociétés, mais aussi au confluent des différents mouvements sociaux qui contestent les modes de développement et de mondialisation. Position stratégique, position paradoxale.

D'un paradigme à l'autre

Le paradigme classique. Le destin annoncé de la classe ouvrière et du syndicalisme

Quel qu'ait été le niveau d'emprise de la pensée marxiste sur les uns et les autres, cette dernière aura laissé durablement cette notion de «classe ouvrière», laquelle va bien au-delà d'un désir de classification. Il est difficile en effet de séparer ce désir de classification du destin

attribué à la classe ouvrière par la pensée marxiste. Nous proposons ici une version du paradigme «classique»¹ (marxien) relatif à la classe ouvrière et au syndicalisme, en abordant successivement la question des rôles de la classe ouvrière et du syndicalisme, puis celles de l'identité et de la subjectivité de la classe ouvrière².

La conception marxiste des classes fait de la classe ouvrière la «classe universelle» ou «sujet historique» qui a pour mission de renverser l'ordre capitaliste³. Les pronostics ne s'avérant pas, on s'activa à trouver une succession à la classe ouvrière, dont la disparition ou l'inaptitude confinait à l'absence de possibilité de révolution⁴. Car ce n'était pas du côté du syndicalisme que pouvait venir le salut. Lénine (1902) voyait dans les syndicats des organisations à la vocation limitée, qui se confinaient à des revendications corporatistes sous la houlette de chefs traîtres à la classe ouvrière. Gramsci voyait dans les syndicats des courtiers en main-d'œuvre au service du capital (1974). Trotski les voyait condamnés à une incorporation dans l'appareil d'État, reconnaissant par ailleurs qu'un mauvais syndicat était une meilleure option pour les ouvriers que l'absence de syndicat (1977).

Avec en toile de fond une classe ouvrière décevante, un mouvement syndical douteux, une scission déchira la Première Internationale et les sociaux-démocrates, majoritaires, élaborèrent une nouvelle théorie de la révolution. De pays en pays, le suffrage universel était adopté. «Le pouvoir est dans les

urnes», s'écria Jean Jaurès, misant sur la force du nombre et sur une arithmétique sans appel. Les débats des années vingt ou trente, tels qu'on les retrouve par exemple chez Bernstein (1959)⁵, permettent de mettre en relief les articulations majeures d'un courant de pensée en formation: abandon graduel de la violence, participation aux campagnes électorales, formation politique des ouvriers, constat de la complexification de la classe ouvrière, alliances de classes et inévitables compromis programmatiques (Przeworski, 1985), mais toujours dans l'objectif d'abolir le capitalisme. Le projet social-démocrate révolutionnaire, formulé jusqu'à tout récemment avec clarté par les penseurs suédois (Korpi, 1983), chargeait aussi les syndicats d'un rôle quasi équivalent en importance à celui que les marxistes orthodoxes confiaient à la classe ouvrière. Les syndicats héritent en effet de la mission de mettre fin à un des mécanismes centraux du capitalisme, soit la compétition entre les forces de travail individuelles (Offe et Wiesenthal, 1980; Korpi, 1983); c'est pourquoi il faut viser la syndicalisation de tous les travailleurs. L'établissement de structures étatiques auxquelles sont représentés les principaux responsables patronaux et syndicaux, et qui ont mission de gérer les grands paramètres économiques et le marché du travail, contribue aussi à conférer aux syndicats une représentativité et un rôle exceptionnels. Enfin, la proximité entre le syndicalisme et le parti social-démocrate a pour effet d'associer les syndicats à la gestion de la chose publique, particulière-

ment bien sûr quand la gauche est au pouvoir.

Le deuxième élément du paradigme classique concerne l'identité de la classe ouvrière, autre question fortement débattue tout au cours du vingtième siècle. Les effectifs de la classe ouvrière faiblissant, on débattit de l'appartenance de classe des employés et d'autres «non-producteurs» de plus-value. Le dernier débat en date concerne l'appartenance de classe du nouveau «prolétariat» des services. H. Braverman, dans un livre choc qui bouleversa la sociologie du travail (1976), reprit la thèse marxiste de la bipolarisation tendancielle des classes sociales, allant contre l'hypothèse largement admise que la mobilité sociale était la caractéristique majeure de la modernité (Cuin, 1976). Sur ce point, il convainquit peu⁶. La diversification toujours croissante du salariat renvoya périodiquement les chercheurs en stratification sociale, incluant des chercheurs marxistes, au manie- ment des données statistiques. Wright, tout récemment (1997), signalait une analyse quantitative marxiste de la morphologie sociale dans quatre pays. Ses strates s'appellent «positions de classe» et, ne serait-ce de la notion de «position de classe contradictoire»⁷, sa stratification sociale (en neuf positions) ressemble passablement à la stratification en six strates de Goldthorpe (1983). À partir du moment où les études de stratification, marxistes, weberiennes ou sans cadre théorique, n'ont d'autre spécificité que d'être précédées, en amont, d'un credo politique sur la conception de l'ordre et du change-

ment social, et produisent en aval des échelles de stratification similaires, n'est-ce pas la notion même de classe sociale, si marquée par un projet politique, qui se délite ?

Bâtir des catégories est un exercice intéressant, mais dans la mesure où la catégorisation n'a plus la possibilité d'être heuristique parce qu'elle se suffit à elle-même, elle perd son utilité. S'il n'y a plus de classes sociales dotées de «suprafonctionnalité» (Aron, 1964), il n'y a donc plus de classe ouvrière. Demeurent *des* ouvriers, *des* employés... qui pour plusieurs ont des conditions de travail précaires et sont sans prise réelle sur leur trajectoire de travail. Demeurent surtout des inégalités sociales, qui sont maintenant en croissance, selon des schémas propres à chaque société. N'est-ce pas alors une raison suffisante pour que l'on puisse parler de classes sociales ? Mais peut-on parler de classe sociale en désignant un magma diversifié et qui ne se vit pas comme classe ? Qu'en est-il de la subjectivité de la classe ouvrière ?

Au cœur de la pensée marxiste et de l'évolution de cette dernière, on retrouve les notions de «classe en soi» et de «classe pour soi». La première recouvre les conditions objectivées d'existence de la classe ouvrière. La seconde renvoie à la conscience de classe, au fait que les «ouvriers» partagent un sentiment identitaire et peuvent nommer l'ennemi. Tout au long du siècle, la catégorie «classe pour soi» devint de plus en plus importante dans les écrits... et l'ultime explication du destin trahi de la classe ouvrière.

On a beaucoup écrit, au cours du dernier siècle, sur la conscience de classe vacillante des ouvriers⁸. Personne n'a toutefois mis en doute l'existence de consciences identitaires (de couches sociales), et toute la sociologie contemporaine a mis en relief les spécificités comportementales et attitudinales des uns et des autres, tant en sociologie du travail (Chinoy, 1955; Lockwood, 1958; Goldthorpe, 1968; Sainsaulieu, 1977) que dans des sociologies générales comme celle de Bourdieu⁹. Mais personne n'a réussi à faire le pont entre ces consciences fragmentées, parfois à multiples identités, et des classes sociales larges, dont la logique intrinsèque reposerait sur une relation inter-classes qui donnerait sens à chacune d'entre elles.

Derrière ces débats théoriques, qui depuis longtemps mobilisent peu, le syndicalisme a donc perduré, lourd d'une histoire en perte d'ancrages. La classe ouvrière est devenue un mythe, mais le mépris du syndicalisme de la part des marxistes a fait place à un engouement pour le syndicalisme dans le modèle social-démocrate.

Un nouveau paradigme : la classe ouvrière disqualifiée, et le syndicalisme à sa suite

Dans les années quatre-vingt, le thème le plus porteur parmi la communauté des chercheurs intéressés par le phénomène syndical était la «crise du syndicalisme». Certes, les syndicalismes nationaux, quasi sans exception, perdaient des membres. Vingt ans plus tard, la situation n'est pas meilleure, tant s'en faut, mais on

ne parle plus de crise du syndicalisme. En fait, il ne s'agissait pas tant de la crise du syndicalisme que de celle du «mouvement ouvrier», qui s'était historiquement de plus en plus replié sur le syndicalisme. Plus précisément, on pourrait dire qu'il s'agissait de la crise de la «classe ouvrière» et de la capacité de cette dernière à donner un sens au syndicalisme. La classe ouvrière se vit ainsi *disqualifiée*; elle n'était plus porteuse de changement social, elle ne pouvait plus jouer le rôle qu'on lui avait confié.

La disparition de la «classe ouvrière» ne sera jamais plus que la disparition d'un concept, d'un groupe virtuel, d'une représentation. Mais les syndicats existeront toujours, même affaiblis. Ils ne pourront non plus jamais être réduits à l'instrumentalité car au cœur des mécanismes de reproduction sociale, et auront ainsi toujours une dimension idéologique. La disparition de leur référence identitaire est un bouleversement qu'ils peinent à assumer. Et cette disparition s'inscrit au sein de ce que l'on peut appeler un «nouveau paradigme», constitué à partir de la fin des années soixante. Il ne s'agit

pas seulement de l'éternel débat autour de la composition de la classe ouvrière, qui n'a peut-être pas l'importance qu'on lui a accordée. Il s'agit, bien plus essentiellement, des représentations du changement social et de l'identification des acteurs de ce dernier. S'ajoute à cette dimension la crise des social-démocraties «réelles» et du projet politique qui les portait, et qui faisait du syndicalisme un acteur politique particulièrement puissant.

Les nouveaux mouvements sociaux

Les chercheurs en sciences sociales, placés devant l'explosion contestataire de la fin des années soixante, ont proposé que ces groupes récemment constitués se distinguaient à plusieurs égards des «anciens» mouvements sociaux, dont les syndicats étaient les meilleures illustrations. Trois dimensions ont été évoquées par des auteurs comme Offe (1981, 1985), Touraine (1978, 1984) et Melucci (1996), ou par les historiens de la pensée (Neveu, 2002). En premier lieu, on trouve chez les nouveaux mouvements sociaux des spécificités structurelles: une hiérarchie peu élaborée, une faible démarcation entre les chefs et les membres, une souplesse de fonctionnement notamment due au fait que ces groupes ne fonctionnent pas selon le (lourd) modèle de la démocratie représentative. Les nouveaux mouvements sociaux sont en deuxième lieu porteurs de revendications différentes. Il s'agit de revendications de nature identitaire émergeant d'une catégorie sociale (par exemple femmes,

homosexuels, immigrants...), de revendications reliées à un mode de vie (par exemple l'anti-consumérisme) ou à un mode de développement (par exemple la défense de l'environnement). Les nouveaux mouvements sociaux entretiennent, en dernier lieu, un rapport avec l'État qui les distingue de leurs prédécesseurs. Ils ne s'opposent pas à l'État, ne veulent pas le contrôler, mais ils souhaitent obtenir de construire des espaces d'autonomie et de liberté. Autant de distinctions qui feraient des nouveaux mouvements sociaux des organisations plus rétives à l'institutionnalisation qui a frappé les dits anciens.

Alain Touraine a puissamment contribué à ce courant de pensée, qu'il a en quelque sorte exacerbé dans de nombreux ouvrages. Pour ce sociologue, à chaque modèle de développement correspond un mouvement social central, composé des acteurs en mesure d'annoncer et de réaliser le changement social (ou lutte de classes). Le mouvement ouvrier avait ainsi été *le* mouvement social de la société industrielle, il avait été le moteur de ce «grand récit» (la révolution) qui avait perdu son sens. Le syndicalisme était ainsi particulièrement visé par l'analyse¹⁰.

Plusieurs voix se sont rapidement élevées pour nuancer ou contester la distinction entre les anciens et les nouveaux mouvements sociaux, proposant notamment que les nouveaux mouvements avancent sur une route que d'autres (les anciens) ont déblayée avant eux (Tarrow, 1998). Des recherches ont contribué à mettre en relief le caractère «romantisé» des premières théori-

sations. Les nouveaux mouvements sociaux n'étaient manifestement pas à l'abri du processus d'institutionnalisation; ils se structuraient, développaient des fonctionnements formalisés, entretenaient des guerres intestines. W. Gamson (cité par Neveu, 1992) démontra que les mouvements sociaux états-uniens réussissaient d'autant mieux à faire avancer leurs revendications qu'ils étaient institutionnalisés.

Des recherches sur le rapport des nouveaux mouvements sociaux avec l'État démentirent aussi les hypothèses antérieures. L'État jouait un rôle actif dans l'évolution des mouvements sociaux, nouveaux ou pas (Neveu, 2002). Il a en effet pouvoir de leur attribuer un statut (Offe, 1987), par exemple par les mécanismes de consultation. Il oriente leurs priorités par le fait même de ses politiques. Il peut les jouer les uns contre les autres, exploiter les querelles internes. Les pratiques subventionnelles à l'égard des groupes citoyens, qui existent depuis les années soixante, permettent aussi de peser sur le sort des groupes, voire d'en orienter l'action (Lipsky, 1989). Neveu (2002), citant Esping-Andersen, propose que les mouvements sociaux n'ont guère que le choix de suivre les parcours de contestation très balisés que l'État leur propose. Enfin, le rôle croissant joué par l'expertise a aussi caractérisé l'évolution des nouveaux mouvements sociaux. Spécialisés dans un seul champ d'action¹¹, les mouvements ont conquis leur légitimité autant par la compétence qu'ils ont développée dans leurs dossiers respectifs que par les actions directes.

«La littérature sur les nouveaux mouvements sociaux a souvent mal vieilli», dit Neveu, «en partie parce que prisonnière du moment de son élaboration» (2002: 71). Elle aura par ailleurs aidé sans le vouloir à mieux comprendre les multiples formes que peut revêtir le processus d'institutionnalisation. Elle aura aussi contribué à raffiner les analyses sur ce processus. Le degré d'institutionnalisation n'est pas une donnée fixe et ne saurait caractériser un type de groupes. Certains groupes, par leur habileté médiatique ou le charisme de leurs chefs, peuvent développer des formes plus avancées, même si peut-être éphémères, d'institutionnalisation.

Si les thèses sur les nouveaux mouvements sociaux ont ainsi été largement nuancées, faut-il en conclure qu'elles n'ont pas eu d'importance pour les syndicats et pour l'image qu'ils dégagent? Nous croyons qu'au contraire elles ont marqué durablement les représentations¹² et qu'elles ont puissamment contribué à distancier les groupes citoyens des syndicats. Reconnus auparavant comme étant au cœur du changement social, les syndicats se voyaient renvoyés à la lisière de ce dernier. Et la classe ouvrière, la référence identitaire historique des syndicats, connaissait le même sort.

Le monde du travail : un parmi d'autres

Un deuxième courant de pensée a contribué à *disqualifier* la classe ouvrière. Il s'agit de celui que l'on a appelé «la fin du travail», du titre d'un ouvrage célèbre (Rifkin,

1996), qui propose que l'univers du travail a perdu sa centralité, tant pour les individus qu'à l'échelle sociétale. On sait que le syndicalisme s'est construit non seulement comme une réponse à l'exploitation mais aussi comme la revendication de la fierté ouvrière. Le «droit au travail» a ainsi marqué ses débuts, et la revendication de plein emploi a été au centre des revendications du siècle dernier. Lafargue, dans un opuscule célèbre, fin dix-neuvième, s'étonna de cette frénésie laborieuse. Un siècle plus tard, Méda (1997), rappelant que le mouvement ouvrier avait toujours valorisé le travail (alors qu'il s'agit d'une activité rarement épanouissante), appelait à un «désenchantement» du travail.

Il s'agit d'un thème sur lequel plusieurs l'avaient précédé¹³. Au-delà des écrits spéculatifs, des enquêtes ont mis en relief l'évolution du rapport au travail. Goldthorpe et ses collègues avaient ébranlé la sociologie en proposant que les ouvriers (peu et semi-qualifiés) qu'ils avaient étudiés avaient un rapport au travail instrumental et non plus essentiel. Ils travaillaient pour gagner un salaire qui leur permettrait de consommer raisonnablement. Quelques années plus tard, dans de nombreux pays, les salariés, particulièrement les ouvriers, furent l'objet d'enquêtes visant à analyser leur rapport au travail, dans un contexte économique menaçant pour les pays occidentaux, soit la montée en puissance de l'économie nipponne, dont un des avantages comparatifs aurait été la motivation ouvrière. Ces enquêtes, dont la plus célèbre est *Work in America* (1979), ten-

daient à renvoyer l'image de salariés désabusés qui enduraient leur travail sans l'aimer vraiment. L'éthique protestante du travail avait vécu.

Dans les années quatre-vingt, ce champ de réflexion profita de contributions d'un autre type, axées sur la définition du projet révolutionnaire du futur. Dans *Adieu au prolétariat* (1980), Gorz proposa que l'univers du travail était de plus en plus marginal, compte tenu de la réduction de la durée du travail et de la baisse du nombre et de la proportion des années de travail dans une vie. De plus, le travail est rarement intéressant. Renouant avec le Marx des *Grundrisse*, cet auteur propose que l'émancipation des personnes passe dorénavant par une réduction draconienne de la durée du travail, réduction qui permettra d'investir des énergies citoyennes dans d'autres sphères d'activité. Dans le fil de ces idées, le thème du «revenu minimum garanti» ou «salaire citoyen» a refait durablement surface (Ferry, 1995).

L'ensemble de ces courants et contributions remet en cause la

centralité du travail. Il est en effet soutenu que le travail n'est plus le premier référent identitaire et que les politiques publiques devraient contribuer à libérer les citoyens d'une activité aliénante. Qui dit rapport instrumental au travail dit aussi rapport instrumental au syndicat. D'une part, l'adhésion au syndicat n'est plus vécue comme un geste politique mais comme une sorte d'assurance-risque. D'autre part, le syndicalisme comme acteur politique est forcément décentré, s'occupant d'améliorer un aspect relativement marginal de l'existence. Et finalement, les efforts syndicaux n'ont servi à rien en matière de qualité de vie au travail et toute action en la matière relève de l'absurdité. Ces idées ont toujours été critiquées, mais on peut penser qu'elles ont durablement marqué les esprits et contribué à leur manière à conférer une image d'obsolescence au syndicalisme.

L'individualisation des enjeux

Le «retour de l'acteur» est un thème dominant de la sociologie contemporaine. Plus récemment, l'intérêt pour l'individu, excluant l'acteur collectif, s'est développé (Lahire, 1998; Dubet, 1994). Des analyses proposant que dorénavant les enjeux importants (l'environnement par exemple) ne recoupaient plus les frontières anciennes de classe ont eu beaucoup d'influence (Beck, 1997). Dans plusieurs champs de la sociologie, des études ont mis en relief que les conditions de vie objectives et les perceptions et représentations courantes convergeaient pour faire des sociétés modernes des ensembles traversés

par toutes sortes de lignes de fracture qui entraînent que l'individu ne se sent plus membre d'une catégorie, quelle qu'elle soit, mais se trouve seul face à un destin irréductiblement unique. Il n'y a plus de causes communes, il n'y a plus d'enjeux communs. Cette idée-force s'appuie sur des réalités difficilement contestables mais répercute aussi des tendances lourdes dans la gestion du social et de la main-d'œuvre.

Edwards, dans un texte déjà ancien (1980), reprenait les propos de Westergaard qui estimait que dorénavant on pouvait dire qu'il y avait deux classes sociales, soit les personnes détenant un emploi sans perspective de carrière (*job class*) et les personnes détenant un emploi avec perspective de carrière (*career class*). Les transformations du marché du travail ont fait en sorte de multiplier les statuts tant dans les entreprises que sur le marché du travail. Des catégories sont certes plus frappées que d'autres, et notamment certaines catégories générationnelles. Mais globalement, aucune catégorie identifiable et homogène n'est assurée d'exercer un contrôle continu sur sa trajectoire professionnelle. Si bien qu'aux anciennes inégalités verticales qui ont marqué — et marquent encore — le salariat se sont ajoutées des inégalités horizontales qui divisent des catégories autrefois homogènes (Fitoussi et Rosanvallon, 1996). La segmentation ne se déroule plus dans un marché du travail qu'il est possible de soumettre à des analyses construisant des regroupements selon les types de marché, d'entreprise et de main-d'œuvre. Dorénavant, la seg-

mentation s'exerce à l'intérieur même des frontières des entreprises. Le salariat est devenu, selon les paroles de Offe (1985), une catégorie plus statistique qu'analytique.

La précarité, puisque c'est de cela qu'il s'agit, la montée des formes atypiques d'emploi (Gouvernement du Québec, 1998) brisent donc les collectifs ou en empêchent la formation. Le travail autonome, le travail à temps partiel contraint, le travail temporaire et les contrats individuels de toute sorte ont transformé les modalités d'insertion dans le marché du travail. Ajoutés à la mobilité accrue du capital, à cause de la financiarisation de l'économie, de la mondialisation et de la montée des nouvelles technologies de l'information, ces phénomènes ont renversé l'ordre ancien. Auparavant, employeurs et salariés (ces derniers au sens de travailleur collectif) avaient besoin les uns des autres. Maintenant, les employeurs — ou le capital — peuvent trouver où ils le souhaitent la main-d'œuvre nécessaire. Les salariés sont ainsi « transformés » en individus ou « individués » malgré eux (Bauman, 2001; Sennett, 1998).

Les modes de gestion de la main-d'œuvre qui se sont répandus depuis les années quatre-vingt ont en commun aussi de fragmenter les collectifs et d'inciter à des comportements individualistes. Au-delà de la multiplication des statuts, la gestion par les compétences — qui s'oppose aux évaluations qualificationnelles de nature collective — isole les salariés et les met en compétition. L'individualisation des horaires, la flexibilité des tâches, la

rémunération au rendement ou au mérite sont d'autres facteurs de fragmentation des collectifs. Cette gestion individualisée rend aussi aux syndicats la tâche plus difficile. Les solidarités de groupe surgissent moins qu'avant, et les syndicats sont en perte de ressorts pour appuyer des revendications collectives. Enfin, les politiques publiques relatives au marché du travail s'inscrivent aussi dans des visions individualisantes; ainsi de la notion d'employabilité et des politiques la soutenant, qui font reposer sur les individus la responsabilité de leur insertion plus ou moins réussie dans le marché du travail. Il ne s'agit plus de venir en aide à des catégories, mais plutôt de renvoyer les individus à un destin qui par définition ne ressemble à aucun autre. Les individus se voient déclarés imputables de leurs succès et échecs.

Autant de courants de pensée et de réalités qui transforment profondément le paysage social et contribuent à périmer la notion de classe ouvrière, qui ne fait plus sens. À la limite, même les études de stratification sont frappées d'obsolescence, dans la mesure où elles se fondent sur des variables qui ne renvoient plus à des réalités collectives ou catégorielles, quantifiant des variables qui sont d'ordre qualitatif (Bertaux, 1977). La tentative ambitieuse de Wright (1997) de proposer une mise à jour des études de stratification illustre ce malaise, car elle ne tient pas compte de cet éclatement des catégories socio-professionnelles, et donc de leur perte d'opérationnalité.

Faillite du projet social-démocrate

La disparition du communisme comme projet crédible a consacré la domination quasi absolue du réformisme sur le syndicalisme à l'échelle planétaire, ce qui n'empêche pas bien sûr la persistance de tendances et de fractions minoritaires. Au sein de l'univers réformiste, l'idéologie sociale-démocrate est la plus répandue, et c'est elle qui anime la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), laquelle est devenue à toutes fins utiles hégémonique¹⁴. Social-démocratie et syndicalisme constituent un couple harmonieux, puisque le projet social-démocrate se moule aux revendications syndicales historiques. Non seulement met-il de l'avant le plein emploi, une protection sociale généreuse et non discriminatoire, un État fort et la protection du droit à la syndicalisation, mais encore il fait jouer au syndicalisme un rôle d'acteur politique majeur face à l'interlocuteur patronal.

Certes, le projet social-démocrate a trouvé à s'incarner dans sa forme la plus pure au sein des pays nordiques, dont la Suède¹⁵. Mais les arrangements néo-corporatistes se sont, depuis la Deuxième Guerre mondiale, répandus dans de nombreux pays et sous diverses formes (Schmitter et Lehbruch, 1992): consultation privilégiée des syndicats et du patronat, usage de la parité patronale-syndicale dans des nominations aux conseils d'organismes publics, forums de concertation etc.¹⁶. Et pourtant ce type d'arrangements de même que le projet social-démocrate se sont vus

graduellement discrédités. Pour revenir à l'exemple suédois, non seulement les penseurs sociaux-démocrates ont-ils dû renoncer à la dimension révolutionnaire de leur projet (saper par la voie politique les fondements économiques du capitalisme), mais encore le Parti social-démocrate a perdu le pouvoir (à plusieurs reprises) de même que ses assises traditionnelles de classe. Sur fond d'ouverture économique et d'échec manifeste des politiques keynésiennes, le rapport de force détenu par les syndicats s'est effrité, du fait de leurs propres dissensions internes comme du fait d'un renforcement du patronat. Ce dernier s'est ainsi permis de se retirer des institutions tripartites, sapant ainsi leur légitimité (Mahon, 1998)¹⁷.

Plus récemment, cette faillite du projet social-démocrate s'est répercutée sur les modes d'action des gouvernements sociaux-démocrates qui ont survécu ici et là. D'une part, les politiques sont souvent teintées de néolibéralisme. D'autre part, les partis sociaux-démocrates portés au pouvoir ont plus ou moins explicitement pris leurs distances à l'égard des syndi-

cats. C'est le cas de Tony Blair, qui, à peine élu, a proclamé que le temps où le *Labour Party* gouvernait avec les syndicats était révolu¹⁸. En parallèle, il faut constater que la représentativité sociale de nombreux groupes citoyens, et leurs assises et légitimité, se sont accrues, envahissant une portion du champ représentatif au détriment des syndicats.

Le syndicalisme se retrouve donc attaqué tant dans les fondements traditionnels de sa légitimité que dans un projet politique qui lui servait de prêt-à-porter idéologique. De cet ensemble de phénomènes sociaux et d'analyses disparates il se dégage, au sein de la gauche, une absence de représentation globale de la société, une « crise des significations imaginaires » (Castoriadis, 1996: 88) et, plus spécifiquement, une absence de représentation crédible des processus de mobilité et de changement social. Quant aux partis sociaux-démocrates, « leur déclin historique est inévitable, et la nécessité de nouvelles représentations historiques des besoins de classe et des besoins sociaux ne trouve toujours pas de solution » (Amoroso, 1992: 340, notre traduction).

Comment redéfinir le syndicalisme ?

L'objet de cet article n'est évidemment pas de faire l'inventaire des décombres d'un champ de bataille imaginaire où le syndicalisme aurait connu l'échec. Après avoir présenté les deux paradigmes antagoniques qui ont fondé de même qu'ébranlé le syndicalisme,

il s'agit maintenant de nous interroger sur les implications de cet exercice aux fins d'une redéfinition du syndicalisme, de sa nature et de son rôle, sans perdre de vue notre question de départ sur le caractère heuristique de la notion de classes sociales. Pourquoi parler de redéfinition du syndicalisme ? Notre préoccupation n'est certes pas de reprendre des discours connus selon lesquels « puisque tout autour de nous change, le syndicalisme doit changer (ou s'adapter) »¹⁹. Il s'agit plutôt de nous demander comment, compte tenu de la nouvelle donne, repenser le syndicalisme en le situant par rapport aux objectifs historiques qui ont présidé à la mise sur pied des premiers syndicats, et qui apparaissent tout aussi valables maintenant qu'auparavant (justice, équité, démocratie, respect, humanisme...).

Ce questionnement est d'autant plus fondamental qu'il est proprement inimaginable que les syndicats comme forme de regroupement disparaissent. Le désir de syndicalisation est une des réponses logiques à l'exploitation et à l'injustice, et ces dernières ne semblent pour leur part pas appelées à disparaître. Dans nombre de pays développés, les encadrements juridiques, les traditions assurent aux syndicats une certaine stabilité²⁰. Le syndicalisme québécois, suite à quelques mauvaises années, voit son taux d'adhésion remonter (40,4 pour cent en 2001), et surtout perce dans des secteurs ou catégories socioprofessionnelles auparavant peu ou non syndiqués. Et si l'on évoque le syndicalisme français, on peut certes le juger faible, même très faible²¹, mais certaine-

ment pas moribond, car il constitue un acteur politique utile, et cela quel que soit le parti formant le gouvernement. Cependant, l'ébranlement de la forteresse syndicale demeure incontestable, en raison de sources externes²² mais aussi en raison de problèmes internes (stratification sociale intra-syndicale, structures par certains aspects désuètes...). Nous pousserons donc plus loin la réflexion en faisant le point tour à tour sur le rapport du syndicalisme aux classes sociales (théoriquement et empiriquement) et sur le syndicalisme comme acteur politique. Mais auparavant, nous traiterons de «l'objet» syndicalisme en sciences sociales.

Remarques liminaires sur la construction « scientifique » du syndicalisme

Le syndicalisme a plusieurs facettes et est donc un objet d'étude éclaté. Les chercheurs en sciences sociales l'ont, jusqu'aux années quatre-vingt, relativement privilégié, en parallèle avec leur intérêt pour les situations de travail. S'ensuivit une période de relative mise à l'écart du syndicalisme. À la faveur de ce que nous avons appelé la «disqualification» de la classe ouvrière, de nombreux sociologues se tournèrent vers l'étude des mouvements sociaux. Le syndicalisme se retrouva ainsi étudié surtout par des chercheurs appartenant au champ des relations industrielles, qui par tradition accordent davantage d'intérêt aux aspects institutionnels.

Toutes les analyses fournissant des schèmes d'interprétation de la

société sont politiquement chargées. C'est d'autant plus vrai pour les chercheurs qui se sont intéressés aux «artefacts» représentant la classe ouvrière, censée passer d'une condition d'exploitation à une condition de domination. Ainsi, la sociologie du travail fut, dès ses débuts, marquée par les allégeances politiques de ceux qui s'y adonnaient. Lisant le pénible récit des expériences de Hawthorne ou les propos d'Elton Mayo sur l'optimisation du rapport entre effort de travail requis, productivité et capacité de tolérance à la fatigue²³, la lectrice se sentira en face d'une sociologie «compromise», asservie. Lisant les recherches des années cinquante ou soixante destinées à cerner la conscience de classe ou à identifier des conditions de travail pénibles, la même sentira chez l'auteur une fibre militante ou simplement humaniste (voir par exemple Friedman, 1958) qui n'a plus tellement cours aujourd'hui (Castillo, 1999).

Bien des chercheurs engagés ont appuyé leurs analyses du syndicalisme sur la théorie marxiste des classes sociales et de la révolution, imposant de ce fait des exigences selon nous démesurées au syndicalisme. L'habitude de comparer tant la classe ouvrière contemporaine que le syndicalisme contemporain à leurs homologues d'antan a pu aussi fausser les perspectives. Certains (par exemple Touraine) proposaient directement que la conscience de classe avait caractérisé la classe ouvrière de la «société industrielle» puis était disparue, ce qui est un double jugement contestable mais surtout

imprudent²⁴. Les faits héroïques et sanglants qui ont caractérisé la prime action syndicale ont pu aussi donner l'impression (répandue dans les milieux syndicaux et dans la «geste» syndicale) que «ceux d'avant» avaient un niveau de conscience de classe supérieur. Mais le principal reproche que l'on peut opposer à de nombreux chercheurs qui ont étudié le syndicalisme est l'absence de réflexion sur le caractère contradictoire *per se* du syndicalisme²⁵. Voilà en effet un ensemble de regroupements qui existent en raison de l'exploitation capitaliste mais qui en remettent aussi en cause de nombreuses formes; qui participent aux mécanismes de régulation (conventions collectives, arrangements néo-corporatistes...) avec les centres de pouvoir mais contestent aussi ces derniers; qui se veulent démocratiques mais qui sont sans pouvoir si les chefs n'ont pas de latitude stratégique ni de capacité d'imposer aux membres leur autorité. Reconnaître le caractère contradictoire du syndicalisme nous paraît ainsi être une première indispensable clé pour analyser le syndicalisme.

Une seconde clé est de saisir les syndicats comme des organisations. Le syndicalisme gagnerait à être envisagé plus souvent dans ses formalités et «informalités» organisationnelles. Un nombre singulièrement réduit de chercheurs se sont intéressés aux fonctionnements syndicaux. Un livre écrit en 1915 (Michels) sur le Parti social-démocrate allemand fait encore autorité²⁶.

Les grandes organisations syndicales québécoises sont des organi-

sations stratifiées et ramifiées, qui mêlent responsables élus à plusieurs échelons de même que salariats internes dans le cadre de rapports complexes. Comme dans toutes les organisations, les rapports de pouvoir sont la loi. L'engagement dans l'action syndicale peut constituer pour certains une filière de mobilité sociale ascendante ou encore une possibilité de se détacher d'un emploi mal aimé sans pour autant le perdre. Dans de si grandes structures, les mécanismes de la démocratie représentative sont poussés à la limite de leur fonctionnalité, et une certaine opacité en résulte. Et cela même si les chefs syndicaux présentent leurs organisations comme un mouvement animé d'une même flamme et pratiquant sans relâche la démocratie représentative.

Certes, les groupes citoyens sont aussi des organisations politiques, ouvrent aussi la porte au carriérisme. La différence entre les groupes et les syndicats en tant qu'organisations n'est pas qualitative mais quantitative. Elle renvoie au rôle différent joué par les syndicats et à leur force institutionnelle.

Syndicalisme et classes sociales

L'évolution de la stratification sociale remet en cause la théorie marxiste des classes. D'une part, l'origine de la stratification sociale n'est pas seulement d'ordre matériel, là où se déroule la relation d'emploi. De nombreuses médiations interviennent, qui sont la conséquence de l'action étatique (par exemple des législations anti-discrimination, des modes de régulation des relations du travail) ou la conséquence de l'action de syndicats ou de groupes citoyens²⁷. D'autre part, les strates sociales se distinguent par des valeurs, des modes de vie... — comme la sociologie l'a abondamment démontré depuis Halbwachs (1955) — qui, par ricochet, peuvent agir sur les comportements et se répercuter sur les positionnements sociaux. L'analyse des mécanismes de l'exploitation, même enrichie de variables statutaires ou organisationnelles, comme chez Wright (1997), ne peut plus cerner adéquatement les processus à l'œuvre dans la stratification sociale (Goldthorpe, 1983). Par ailleurs, les inégalités sociales ne cessent de croître et, s'il est vrai que les destins socioprofessionnels se complexifient et suivent des voies plus singularisées que par le passé, il est possible d'identifier des «groupes» de destins, destins plus ou moins heureux qui sanctionnent les différenciations sociales.

Nous suivons le raisonnement de Goldthorpe (1983), selon qui il demeure pertinent d'utiliser la notion de classes sociales dans la mesure où les strates ne sont pas

strictement définies comme les paliers d'une échelle mais sont plutôt présentées dans la perspective des relations qui les mettent en rapport et les déterminent, l'une des plus fondamentales demeurant la relation d'emploi. Giddens, pour sa part, estime que les classes (agrégats d'individus) seront d'autant plus identifiées que les possibilités de mobilité sociale seront importantes. Nous nous rangeons donc derrière une conception plus weberienne des classes sociales, conception par définition plus imprécise que la conception marxiste. Et, avec Goldthorpe (1983), nous croyons que des changements allant dans le sens d'une diminution des inégalités seront le fait de groupes ou de toute forme d'action collective: «Le changement n'a donc de chances de survenir que par l'action collective de ceux qui occupent les positions inférieures, s'appuyant sur la force de leur nombre et surtout de la solidarité et de l'organisation» (Goldthorpe, 1983: 29, notre traduction). Ce qui nous ramène au fait syndical.

«*Marx for Sundays, and Keynes for working days*». Ainsi se lisait un vieux slogan social-démocrate cité par J. Rovin (1978)... comme quoi l'ambivalence des syndicats remonte loin dans le passé. L'existence des syndicats résulte de la conscience qu'un travailleur isolé est sans pouvoir face à l'employeur et que le regroupement s'impose. Mais lorsqu'à l'intérieur même des syndicats le membership devient hétéroclite et se stratifie selon de multiples formules, c'est le principe et l'efficacité du regroupement qui sont mis en cause. En

vertu de l'encadrement juridique nord-américain, les syndicats locaux (de base) sont généralement assez homogènes, problème de précarité mis à part (nous y reviendrons). C'est au niveau des instances syndicales supérieures que l'on constate l'accroissement de la diversité. La syndicalisation massive des employés du secteur public québécois, intervenue dans les années soixante, y a fortement contribué. Certaines organisations sont par définition assez homogènes (par exemple les grands syndicats indépendants et la Centrale des syndicats du Québec) mais les fédérations de la CSN, les syndicats de la FTQ et a fortiori la CSN et la FTQ dans leur globalité sont extrêmement hétérogènes et regroupent tant des travailleurs à peine au-dessus du salaire minimum que de très hauts salariés, de même que des travailleurs occupant des emplois de court terme ou même à la journée et d'autres dotés d'une sécurité d'emploi²⁸.

Cette stratification concerne aussi les conditions larges de travail et rend certains débats malaisés, les travailleurs du secteur privé trouvant parfois «exagérées» les revendications des groupes du public et se sentant incompris par ces derniers²⁹. Des débats sur la réduction de la durée du travail avortent parce que les petits salariés n'ont pas les moyens de perdre fût-ce une demi-heure de salaire et que des salariés à temps partiel veulent travailler davantage d'heures. Des débats sur l'âge de la retraite (en 1983 à la FTQ) ont aussi illustré la frustration des ouvriers et cols bleus, pour qui une des revendications les plus sacrées était de tou-

jours tenter d'abaisser l'âge de la retraite, alors que les autres catégories étaient d'accord avec le projet gouvernemental de supprimer la notion de retraite obligatoire.

Cette stratification déborde aussi sur les comportements collectifs, les valeurs et les préoccupations, sur l'habillement à l'occasion d'activités syndicales, sur les types d'interventions, plus ou moins analytiques. Le grand «nous» syndical est un *melting-pot* incertain, un univers de différences et d'inégalités. Il faut en fait s'étonner que cette facette du syndicalisme soit aussi bien «gérée» par les responsables syndicaux, qu'elle fasse aussi peu de dégâts et soit si peu mise en relief³⁰. Elle n'est pas mise en relief parce que les discours officiels syndicaux, non seulement n'abordent jamais l'épineuse question des classes sociales, mais en outre maintiennent contre vents et marées un discours et des représentations *biclassistes*, soit les travailleurs (ou les salariés) réunis dans un magma indéterminé et opposés aux employeurs. Et ce biclassisme est logique. Il ne fait qu'illustrer la vocation des syndicats à gommer les différences, à susciter les solidarités les plus larges en sorte de développer une plus grande force politique.

Pour Zoll (1998), les syndicats devraient ranger au placard leurs attitudes et fonctionnements renvoyant à une «solidarité mécanique» qui ne fait plus sens dans un syndicalisme moderne et stratifié, afin de faire droit à une solidarité «organique» qui, sans exalter les différences, les reconnaîtrait. Cette proposition est intéressante et en

même temps a le défaut d'analyser le syndicalisme comme s'il était monologique. Il y a eu nombre de conflits ou tout simplement de négociations collectives autour de revendications syndicales dont l'objectif explicite était de réduire les inégalités: des augmentations de salaire forfaitaires et non au pourcentage, une réduction généralisée des heures de travail pour sauver ou créer des emplois, le plafonnement de la proportion d'effectifs précaires... Mais par ailleurs, l'action syndicale contribue souvent implicitement ou explicitement à créer ou renforcer des inégalités, au nom de la défense des acquis ou de catégories. Les deux logiques sont d'ores et déjà présentes, l'action syndicale *est* contradictoire même si les militants syndicaux adhèrent spontanément à l'idée que la réduction des inégalités sociales constitue un élément de la vocation syndicale. Mais voilà, les syndicats sont aussi des organisations complexes, et les organisations complexes ne peuvent pas fonctionner uniquement en vertu de grands principes³¹. On ne peut donc attendre l'impossible des syndicats. Mais on peut certes souhaiter qu'ils accentuent la logique de lutte contre les inégalités³².

La réponse syndicale à la hausse de la précarité et à la multiplication des statuts dans les milieux de travail illustre cette contradiction ou cette dialogique. Historiquement, les responsables syndicaux au Québec se sont méfiés jusqu'aux années soixante-dix des statuts différents, et notamment des postes à temps partiel ou à horaires variables, parce qu'ils jugeaient ces demandes patronales (par ailleurs

approuvées par une portion du membership) susceptibles de «briser» le groupe. Suite à des débats au cours desquels les préoccupations relatives à la conciliation travail-famille furent décisives, les syndicats acceptèrent les variations horaires, même là où ils avaient encore la force de les refuser. Les syndicats ont perdu une partie de leur force d'impact depuis les années quatre-vingt, période pendant laquelle toutes les formes de précarité augmentèrent (Gouvernement du Québec, 1998). Le problème est particulièrement aigu dans le secteur public (québécois et fédéral), où il n'est pas rare de voir des ratios de temporaires allant jusqu'à 40 pour cent. En vertu de notre encadrement juridique, les personnes embauchées sur une base temporaire sont membres des syndicats déjà accrédités. Et les syndicats, traditionnellement inclusifs, n'auraient pas voulu ne pas représenter les «nouveaux» temporaires.

Les syndicats ont négocié des clauses à leur intention, visant généralement à mettre en place des mécanismes équitables de réparti-

tion du travail parmi les nouveaux (liste d'ancienneté différenciée) ainsi que des modalités d'accès aux postes réguliers (avec meilleurs avantages sociaux et sécurité d'emploi). Les syndicats ont donc défendu leurs membres précaires, et il est indubitable que les précaires ont avantage à être syndiqués. Mais ce faisant, les syndicats ont contribué à institutionnaliser la précarité et à la rendre plus «tolérable» socialement. Par ailleurs, les responsables syndicaux ont de ce fait hérité d'un membership fracturé, ce qui affaiblit les syndicats³³. Si bien que les syndicats, qui ont mission de regrouper pour empêcher les employeurs de profiter de la division et d'entraîner les travailleurs à entrer en compétition les uns avec les autres, ont, et sans que cela soit à leur initiative, contribué à faire exactement le contraire³⁴.

Les contradictions qui assaillent les syndicats ne devraient cependant pas nous faire oublier le rôle important joué par eux dans la formation des classes sociales. Les syndicats ne font pas en effet qu'agir sur un «résultat» de l'activité économique, ils sont présents en amont. Et leur présence sera d'autant plus efficace, et plus susceptible de réduire les inégalités, que le taux de syndicalisation global sera élevé. Les syndicats sont les seules organisations ayant mission de lutter, même si imparfaitement, contre la compétition inter-travailleurs. Ils ont aussi eu, historiquement, des impacts majeurs, que l'on peut évaluer différemment. Le racisme et le sexisme des syndicats ont certainement pesé sur les condi-

tions de vie globales (et les appartenances de classe) des groupes concernés. Les syndicats de métier, en contrôlant l'offre de travail, ont pu arracher des conditions de travail exceptionnelles dans certains cas.

Dernier exemple qui vient moins facilement à l'esprit: les syndicats, en Amérique du Nord tout au moins, ont contesté avec succès l'idéologie méritocratique faisant de la scolarité et d'une préparation acharnée à l'insertion dans le marché du travail les conditions d'accès aux bons emplois. Ils ont en effet obtenu pour des cols bleus non qualifiés comme les ouvriers des chaînes automobiles, les mineurs, les papetiers, les débardeurs... des conditions salariales leur permettant d'accéder à des modèles de consommation de catégories plus scolarisées³⁵. Il y a eu là affaire de puissance syndicale, mais aussi une logique «compensatoire», puisque les conditions de travail difficiles (horaires alternants ou sur appel, travail de nuit, danger, saleté, monotonie, efforts physiques, absence d'autonomie...) se payent par des taux de morbidité plus élevés et une espérance de vie plus réduite.

Le rapport des syndicats aux classes sociales, que ce soit sur le plan théorique ou sur le plan empirique, aux échelles sociétale et organisationnelle, est donc riche et trouble. C'est une question à laquelle on a consacré peu d'attention, sauf dans les écrits marxistes, dont la capacité de nous éclairer sur les réalités actuelles est limitée, notamment parce qu'ils sont souvent dépassés.

Le syndicalisme comme acteur politique

Quelle que soit la définition des classes sociales à laquelle on adhère, le syndicalisme paraît irréductiblement fiché au cœur du changement social, tout autant qu'au cœur de la reproduction de l'ordre social. Les mécanismes de l'économie capitaliste sont si prégnants dans nos sociétés qu'ils font en sorte que le syndicalisme est le seul groupe, le seul « mouvement », si tant est qu'il en soit un, dont la vocation essentielle est d'agir sur ces mécanismes, ce qui confère au syndicalisme son caractère central. Dans l'univers métissé des groupes citoyens, le syndicalisme est ainsi le seul à pouvoir prétendre à une représentation horizontale des intérêts, dans la mesure où sa position objective et des visions récurrentes de l'histoire l'ont érigé en représentant d'une classe, donc habilité à parler en son nom sur toutes questions. Notre réflexion nous a amenée à nous dissocier en partie de cette vision, mais elle demeure tenace et d'une certaine façon incontournable. Car aucun groupe ne s'est substitué au syndicalisme. Les groupes citoyens accomplissent un travail essentiel dans leurs champs respectifs de compétence. Ce sont des groupes verticaux, et c'est là qu'est leur force. Mais le syndicalisme, qui a vocation fédérative, est d'ordre différent. Les dernières décennies ont démontré les limites des uns et des autres en matière de représentation citoyenne. Si le syndicalisme ne peut plus prétendre à une représentation exclusive des intérêts citoyens, il ne saurait cependant — d'ailleurs per-

sonne n'y songe — être exclu des mouvements citoyens qui veulent peser sur le cours de l'histoire. En ce sens, le syndicalisme est l'interlocuteur incontournable des principaux acteurs sociaux : le patronat et l'État bien sûr, mais aussi les groupes citoyens. En voilà bien assez pour faire du syndicalisme un acteur politique majeur, tant dans ses présences que dans ses absences.

Que le syndicalisme soit un acteur politique va de soi. C'est même là l'objet d'ouvrages importants (Touraine et coll., 1984). Mais une abondante littérature, d'origine tant marxiste que fonctionnaliste³⁶, a fait du syndicalisme un acteur essentiellement économique. Chez les marxistes, les syndicats sont accusés de ne servir que des intérêts étroitement corporatistes, ne recoupant pas et pour cause les intérêts de la classe ouvrière; les syndicats se limiteraient ainsi à des revendications économiques qui d'aucune façon ne contesteraient les relations de pouvoir capitalistes (Lénine, 1902). Du côté des fonctionnalistes, il est devenu coutumier de se féliciter du fait que le syndicalisme a renoncé à toute perspective révolutionnaire et s'insère dans le système en négociant des accommodements, mais sans réclamer de changements profonds. L'action syndicale s'est ainsi institutionnalisée, ne menace plus l'ordre établi, et s'est figée dans le champ économique, subalterne au champ politique (Dahrendorf, 1959; Lester, 1965).

Ces visions rompent avec les définitions plus récentes du champ politique. Appartient au champ

politique ce qui renvoie aux rapports objectifs entre classes, entre catégories³⁷. Le champ du politique recouvre celui de l'économique, ce dernier d'une certaine façon instrumentalisé. C'est ainsi que les syndicats locaux et sectoriels, en négociant des conditions de travail, agissent essentiellement dans le champ politique, en contribuant à modifier les positions sociales. De même que les organisations syndicales centrales, en se prononçant sur des enjeux sociétaux et en pesant sur eux, interviennent dans le champ politique. Le fait que l'activité proprement politique des syndicats soit relativement marginale, parce que renvoyée aux instances supérieures et sous-financée, n'invalide en rien notre proposition. Tout ce que les syndicats font — et ne font pas — est bel et bien de l'ordre du politique.

Ce rôle du syndicalisme s'incarne en parallèle, en hostilité et en complément avec celui de l'État et des groupes citoyens. En vertu de sa vocation de représentation horizontale, le syndicalisme a construit un rapport de proximité avec les instances étatiques. Des modes de consultation formels et informels, un automatisme dans la parité des représentations patronales et syndicales, un accès de nature différente³⁸ aux sources de financement public... autant d'illustrations de la prépondérance de la représentation syndicale. Le syndicalisme est considéré comme l'interlocuteur premier du patronat, donc un interlocuteur privilégié par l'État. Les propos de Trotski (1936) sur la montée parallèle du pouvoir d'État et du pouvoir syndical trouvent illustration au Québec. Les années

soixante ont été celles de la construction d'un État moderne, de la montée de nouvelles élites intellectuelles et entrepreneuriales, et ces processus ont été accompagnés par l'explosion démographique et la modernisation du syndicalisme³⁹.

Les affinités entretenues entre le syndicalisme et le Parti québécois en ascension se sont confirmées au fil des ans, et selon des chemine-ments propres à chaque organisation. D'une part, les propositions programmatiques du Parti québécois étaient moins éloignées des revendications syndicales que celles des autres partis. D'autre part, les forces vives du syndicalisme, les couches sociales qui le dominant sont aussi celles qui ont été les premières acquises au projet souverainiste. En dépit de bien des querelles et contentieux, la souveraineté demeure un ciment dans les relations syndicalisme-Parti québécois, de même que, plus récemment, la peur de la montée de la droite.

Les responsables syndicaux font partie de la classe politique depuis quelques décennies, assez longtemps pour que les plus jeunes ne

puissent apprécier que cette évolution est somme toute récente et a bouleversé le statut politique du syndicalisme. Auparavant doté d'autant d'entrées au gouvernement et y jouissant d'autant d'estime qu'aujourd'hui un comité local de protection du patrimoine, c'est-à-dire fort peu, les responsables syndicaux transigent maintenant directement, à l'abri des oreilles indiscretes, avec les membres du gouvernement. Ils sont médiatisés, leur opinion est sollicitée en toutes choses, ils symbolisent à leur façon une forme de pouvoir⁴⁰. Cela n'est pas sans poser des problèmes avec les groupes citoyens, qui ne jouissent pas de ce statut.

Autant le syndicalisme s'est lentement habitué à ce nouveau statut d'acteur majeur face à l'État, autant il a dû s'approprier aux groupes citoyens qui se sont multipliés à partir des années soixante. Si dans de nombreuses régions les solidarités syndicats-groupes se sont tissées facilement, des problèmes se sont souvent posés aux instances supérieures ou lors d'événements médiatisés, qu'il s'agisse des défilés du premier mai (ordonnancement du cortège) ou de sommets économiques (nombre, répartition et positionnement des sièges). Bien des responsables syndicaux ont déploré l'apparition de groupes sur des questions liées à la «vocation» syndicale (par exemple l'accès des femmes aux métiers non traditionnels et la défense des droits des chômeurs), tout à leur ambition historique d'exercer une représentation horizontale, à ce point horizontale qu'elle renvoyait tous les groupes citoyens à la non-

représentativité. Il y a eu tendance dans le syndicalisme en effet à favoriser une conception juridique de la représentativité: membres officiels, cotisations, statuts, règlements électoraux, répartition du pouvoir dans les différentes instances... Mais cette conception est faite sur mesure pour des syndicats qui sont reconnus par la loi, en subissent des contraintes et en tirent des avantages. Ils sont des créatures juridiques et n'ont pas statut d'associations volontaires. De plus, cette conception juridique de la représentativité fait l'impasse sur le fait que les activités proprement politiques des syndicats sont une «extension» de leur vocation officielle. Il est donc extrêmement difficile de comparer les organisations syndicales et une myriade de groupes plus ou moins institutionnalisés, plus ou moins dépendants de l'État, qui ont des fonctionnements plus ou moins transparents. Les relations syndicalisme-groupes citoyens ne seront jamais faciles, mais on peut penser que certains enjeux se prêtent particulièrement bien aux alliances⁴¹. Mais on ne peut nier que le syndicalisme soit partie à deux univers. Celui de la régulation *et* celui de la contestation. Il est le seul à occuper le croisement de ces deux univers. Et il lui appartient de garder sa liberté de mouvement, d'aller et venir entre les deux univers, de réapprendre à formuler des utopies sans pour autant refuser un appui à une réforme politique acceptable.

Les discours syndicaux ont toujours été contradictoires, sans que cette contradiction soit assumée. On éprouve, il est vrai, plus de confort à s'identifier clairement.

Et il est plus facile aux analystes de situer le syndicalisme ou les différentes organisations syndicales en vertu de dichotomies simplificatrices ou de métaphores sibyllines⁴².

Nous croyons que tant que les syndicats n'assumeront pas les contradictions dont ils sont porteurs, pour des raisons généalogiques qui valent encore aujourd'hui, leur capacité d'expliquer leur action et d'en faire le bilan sera hypothéquée. Et il en va de même des analyses sur le syndicalisme proposées par les chercheurs.

Conclusion

Nous avons entrepris cette réflexion sur le syndicalisme et les classes sociales sans savoir sur quel rivage nous aboutirions. Cela nous a menée à identifier des points de jonction de même que des points de rupture entre le fait syndical et la notion de «classes sociales». Après avoir dégagé les deux paradigmes qui ont fondé *et* contesté le syndicalisme, en mettant en lumière les éléments qui les composaient et qui étaient tous d'une façon ou d'une autre en lien avec la notion de «classes sociales», nous avons tenté de faire jouer à ces paradigmes un rôle de révélateur du fait syndical, sur la base de nos travaux antérieurs et de notre connaissance du syndicalisme. Le résultat est éclaté et demandera des retours et explicitations auxquels les contraintes de temps et d'espace ne permettaient pas de procéder.

Trop d'éléments ressortent de notre réflexion pour qu'il soit possible de les reprendre l'un après

l'autre en conclusion, comme il est d'usage, et encore moins de les intégrer. Le syndicalisme nous semble actuellement sous-théorisé et (ou) mal théorisé. Nous retenons que, eu égard au premier objectif que nous poursuivions, l'usage de la notion de «classes sociales» s'est révélé heuristique, sans que pour autant il nous semble possible, non plus qu'utile, d'en proposer une définition claire et précise. De plus, le syndicalisme se présente comme un objet d'analyse qui profite de cette présence en creux des débats qui ont eu cours sur les classes sociales, sur les plans théorique et empirique.

Les contradictions et insuffisances dans les recherches sur les classes sociales reflètent celles, nombreuses, qui assaillent le syndicalisme, et qui résultent d'une dynamique de malentendus en série. Et cela n'est pas un hasard. Le syndicalisme est un produit historique de la lutte des classes. Les évolutions sociales ont en partie renversé les schémas initiaux des rapports de classes, ce qui place le syndicalisme au centre d'un ensemble de contradictions. Nous croyons que tant le syndicalisme que ceux qui y réfléchissent devraient le définir de façon dialectique, sous peine de porter des jugements simplificateurs et déformants. Et c'est en nommant ces contradictions qui constituent son essence même que le syndicalisme sera mieux en mesure de s'ancrer dans son objectif de toujours, qui n'était pas de renverser l'ordre établi mais bien de défendre les droits des travailleurs. Aujourd'hui, l'objectif pourrait être reformulé dans le sens d'une lutte contre les inéga-

lités sociales et d'une contribution accrue à la redistribution de la richesse collective.

Mona-Josée Gagnon
Département de sociologie
Université de Montréal

Notes

- ¹ Pour des raisons d'espace, le paradigme classique n'est présenté que sommairement.
- ² Difficile en 2003 de résumer en trois paragraphes un tel sujet, qui occupe de pleins rayonnages de bibliothèque, et qui a suscité les plus âpres débats. Il faut avouer toutefois que de nombreux écrits des marxistes de la dernière moitié du vingtième siècle ont si mal vieilli que le fait de les mentionner présente plus d'intérêt pour qui s'intéresse à l'histoire de la pensée sociale que pour qui souhaite approfondir sa réflexion sur la dite classe ouvrière à l'époque actuelle.
- ³ De l'avis de plusieurs, cet élément est le maillon faible de la théorie marxiste de la révolution. Voir Lockwood, 1981.
- ⁴ Eurent droit à cette promotion, notamment, les étudiants et les intellectuels (Marcuse, 1968; Gouldner, 1979), les techniciens (Mallet, 1963), les ouvriers non qualifiés (Negri, 1978).
- ⁵ Voir aussi Bottomore, 1978.
- ⁶ On ne s'émut guère de la banalisation, surprenante de la part d'un marxiste, des réalités bien concrètes de même que des effets de la division sociale du travail sur les individus, sur les groupes et sur l'organisation sociale.
- ⁷ Deux conjoints de classes différentes ou des dirigeants d'entreprise salariés.
- ⁸ Notamment Alain Touraine dans plusieurs de ses ouvrages.
- ⁹ La sociologie anglo-saxonne utilise le terme *class awareness* pour désigner cette notion.
- ¹⁰ Dans *Le mouvement ouvrier* (1984), Touraine et ses collaborateurs précisent

par ailleurs que le syndicalisme est appelé à demeurer un acteur politique important, mais il n'est plus au cœur du changement social ou partie au conflit social central.

- ¹¹ Les mouvements sociaux ont tendance à se spécialiser. La cause environnementaliste a ainsi entraîné la mise sur pied d'une constellation de groupes.
- ¹² On peut s'étonner que les thèses touraniennes aient eu un écho si puissant parmi les intellectuels du Québec, alors que les systèmes de relations professionnelles, les structures syndicales, l'histoire politique ouvrière, notamment, distinguent fortement la France et le Québec.
- ¹³ Ce courant de pensée revient cycliquement dans les débats intellectuels, et une analyse systématique pourrait peut-être permettre de relier son occurrence aux cycles économiques.
- ¹⁴ Plusieurs organisations syndicales jadis membres d'autres confédérations mondiales (chrétienne et communiste) ont rallié la CISL ces dernières années. C'est le cas, au Québec, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).
- ¹⁵ Le «modèle» suédois a été, pendant les années soixante-dix et quatre-vingt, une inspiration pour le syndicalisme québécois ainsi que pour les gouvernements du Parti québécois. Au-delà de ses caractéristiques politiques (dont le plus fort taux de syndicalisation du monde non communiste), les Québécois voyaient en la Suède, dont la population est du même

ordre de grandeur que celle du Québec, la preuve de la possibilité d'une émancipation du Québec face à l'ensemble canadien.

- ¹⁶ Au Québec, la Commission de la santé et sécurité du travail, mise sur pied par une loi directement inspirée de l'exemple suédois, est un organisme néo-corporatiste pur jus. Signe des temps, la «Table des partenaires», de création beaucoup plus récente et qui gère la politique sur la formation professionnelle, inclut des représentants d'autres groupes que le patronat et les syndicats.
- ¹⁷ La rododromade bien connue du patron des patrons suédois, «La Suède a besoin de ses entreprises, mais ses entreprises n'ont pas besoin de la Suède», est ainsi venue s'ajouter à un florilège éloquent dans lequel figure aussi «Ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis».
- ¹⁸ Le sociologue Anthony Giddens, conseiller de M. Blair, dans *The Third Way* (1998) (soit ni à gauche ni à droite), distingue «ancienne» et «nouvelle» social-démocratie et fait l'impasse sur les syndicats (terme qui n'est jamais utilisé dans l'ouvrage en question). Mais la lectrice comprend aisément que «l'ancienne» social-démocratie, coupable d'indifférence à l'égard de la complexité croissante de la stratification sociale et de la cause environnementale (parmi d'autres lacunes), renvoie tant au syndicalisme qu'à la gauche traditionnelle du Labour Party.
- ¹⁹ Il s'agit d'un leitmotiv répandu dans les discours politiques (voir la note précédente) et économiques, qui consiste à présenter le fil de l'histoire comme séparé en temps de «l'avant» et de «l'après». Selon la définition donnée de «l'après», il découle que certaines analyses, certains comportements, voire certaines organisations, sont devenus inappropriés sinon désuets.
- ²⁰ En France et en Allemagne, les comités d'entreprise peuvent constituer un relais pour l'action syndicale. Au Québec, le précompte obligatoire assure une certaine stabilité financière. En Suède, il est «normal» d'être syndiqué.

- ²¹ Le taux de syndicalisation oscille entre 7% et 8%, les organisations sont divisées, vivent des soutiens étatiques et patronaux, etc.
- ²² Nous avons sciemment omis de parler des effets de la mondialisation de l'économie sur le syndicalisme, car cela nous aurait amené trop loin de notre sujet central.
- ²³ Voir F. Roethlisberger et W. J. Dickson (1940) et E. Mayo (1946).
- ²⁴ Il est déjà bien ardu de déterminer le «niveau» de conscience de classe d'une population imprécise qui nous est contemporaine. Le faire rétroactivement relève d'une spéculation à partir d'indicateurs contestables. Ainsi, les grèves (la fiabilité des statistiques mise à part) peuvent recouvrir une foule de variables (force ou faiblesse des groupes, rareté de la main-d'œuvre, encadrement juridique...) mais ne sauraient être vues comme des indicateurs de militantisme (encore moins de conscience de classe).
- ²⁵ Le chercheur britannique néo-marxiste Richard Hyman est une notable exception.
- ²⁶ Il faut signaler les travaux de S. M. Lipset, qui, dans *Union Democracy* (1960), mais aussi dans d'autres travaux, comme *Unions in Transition* (1985), témoignait d'une grande sagacité.
- ²⁷ Sachant bien entendu que les actions étatiques sont le résultat de rapports de force et que donc les syndicats et les groupes y contribuent à leur façon.
- ²⁸ Dans un congrès de la FTQ, l'organisation la plus importante numériquement, on retrouve des délégués des avocats de l'aide juridique, de pompiers, de mineurs, d'ouvrières de la confection, de cols bleus, de travailleurs sociaux, d'agents d'immeubles, de gardiens de sécurité et de journalistes, etc.
- ²⁹ La CSN a failli voler en éclats une autre fois à la fin des années soixante-dix, parce que les syndiqués du public refusaient que la CSN siège à la CSST, contre l'avis des syndiqués du privé.
- ³⁰ Lors d'un récent congrès de la FTQ, un texte dénonçant toutes les formes de violence fut adopté à l'unanimité. Ce

n'est pas qu'il n'y avait pas d'opposants, mais la rectitude politique est très efficace pour arracher des votes unanimes. L'opposition venait de secteurs masculinisés de cols bleus, dont quelques représentants se donnèrent la peine d'aller au micro défendre leur cause perdue, arguant qu'un bon coup de poing sur la table (ou ailleurs) avait souvent plus d'efficacité que des discussions polies.

³¹ Il y a aussi des « limites » à la tolérance des mieux placés, ou des groupes disposant d'un rapport de force avantageux qui leur permettrait d'être « égoïstes » avec profit à l'égard des actions syndicales visant à réduire les inégalités, donc à remonter les salariés des échelons du bas ou de groupes sans force de frappe. L'histoire des fronts communs syndicaux dans le secteur public québécois en témoigne, tout comme l'éclatement de la politique salariale « solidaire » mise en œuvre en Suède.

³² Par exemple, on n'entend plus souvent parler de demandes d'augmentations salariales qui ne sont pas formulées en pourcentage... ce qui contribue à augmenter les inégalités.

³³ Il n'y a sans doute pas lieu de penser que les employeurs concernés vont hausser le taux de précarité à 50 %, car cela permettrait aux précaires de prendre le contrôle des syndicats et de bloquer ce qui a l'apparence d'une collusion patronale-syndicale objective, mais qui illustre surtout la faiblesse syndicale et le caractère essentiellement réactif de l'action syndicale.

³⁴ Histoire vraie, qui concerne une entreprise québécoise péri-publique et ses syndicats. Le taux de précarité ne baissait pas, en dépit des tentatives syndicales. Il ne baissait pas parce que l'employeur n'avait pas de travail à plein temps pour tout le monde, certaines activités étant d'ordre saisonnier. Les syndicats étaient affaiblis, l'employeur obligé de gérer une main-d'œuvre mécontente et sans allégeance. Les syndicats, après les consultations d'usage, ont accepté la création d'un nouveau statut : huit mois à plein temps avec pleine sécurité d'emploi.

³⁵ Le niveau général de scolarité est à la hausse, de même que les récriminations

issues de gens scolarisés, éditorialistes au *Devoir* ou hommes de la rue, pour qui les non-instruits qui font un travail non qualifié ne devraient pas être bien payés.

³⁶ Et tout particulièrement du champ des relations industrielles orthodoxes états-unien.

³⁷ « Private is politic », ont proclamé à juste titre les féministes états-uniennes.

³⁸ Sur le plan du financement public, les syndicats au Québec ont perdu tout financement de la formation et de la recherche. Ils jouissent cependant d'un financement important au titre de leur activité en santé et sécurité du travail, comme les organisations patronales.

³⁹ Nombre de jeunes intellectuels furent embauchés par les organisations syndicales.

⁴⁰ Nous avons proposé ailleurs (Gagnon, 2003) que la montée du parti de l'Action démocratique du Québec renvoyait à une crise de la représentation citoyenne ainsi qu'à une assimilation étroite entre syndicalisme et classe politique.

⁴¹ La mondialisation est l'exemple qui s'impose avec le plus d'évidence.

⁴² Exemple de dichotomie réductrice : syndicalisme de combat versus d'affaires... de proposition versus de négociation. Exemple de métaphore sibylline : la participation offensive.

Bibliographie

AMOROSO, B. 1992. « Industrial relations in Europe in the 1990s: New business strategies and the challenge to organized labour », *The International Journal of Human Resource Management*, 3, 2: 331-345.

ARON, R. 1964. *La lutte de classes. Nouvelles leçons sur la société industrielle*. Paris, Gallimard.

BAUMAN, Z. 2001. *The Individualised Society*. Cambridge, Polity Press.

BECK, U. 2001. *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier.

BERNSTEIN, E. 1961 [1899]. *Evolutionary Socialism*. Schoken Books.

BERTAUX, D. 1977. *Destins personnels et structures de classe*. Paris, Presses universitaires de France.

BOTTOMORE, T., et coll., dir. 1978. *Austro-Marxism*. Oxford, Clarendon Press.

BRAVERMAN, H. 1974. *Travail et capitalisme monopoliste: la dégradation du travail au XX^e siècle*. Paris, François Maspero.

BULMER, M., dir. 1965. *Working Class Images of Society*. Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul.

BURAWOY, M. 1979. *Manufacturing Consent*. Chicago, Chicago University Press.

CASTILLO, J. J., dir. 1999. Numéro de *Current Sociology*, 47, 2.

CASTORIADIS, C. 1996. *La montée de l'insignifiance*. Paris, Seuil.

CHINOY, E. 1955. *Automobile Workers and the American Dream*. New York, Doubleday and Cy.

CUIN, C. H. 1993. *Les sociologues et la mobilité sociale*. Paris, Presses universitaires de France.

DAHRENDORF, R. 1959. *Class and Class Conflict in Industrial Society*. Londres, Routledge.

DUBET, F. 1994. *Sociologie de l'expérience*. Paris, Seuil.

EDELMAN, B. 1978. *La légalisation de la classe ouvrière*. Paris, Christian Bourgois.

EDWARDS, P. K. 1980. *Class and Work: In Search of the Connections*. Warwick, Papers in Industrial Relations.

ESPING-ANDERSEN, G. 1985. *Politics versus Markets*. Princeton, Princeton University Press.

FERRY, J.-M. 1995. *L'allocation universelle: pour un revenu de citoyenneté*. Paris, Cerf.

FITOUSSI, R., et P. ROSANVALLON. 1996. *Le nouvel âge des inégalités*. Paris, Seuil.

Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu

32

- FRIEDMAN, G. 1958. *Le travail en miettes. Spécialisation et loisirs*. Paris, Gallimard.
- GAGNON, M.-J. 1990. «La participation institutionnelle du syndicalisme : variations sur les formes du rapport à l'État», dans *Questions de culture*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GAGNON, M.-J. 1994. *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GAGNON, M.-J. 2003. «Les relations de travail», dans J.-M. PIOTTE, dir. *ADQ : à droite toute ! Le programme de l'ADQ expliqué*. Montréal, Hurtubise HMH.
- GAGNON, M.-J., dir. 1998. Numéro de *Sociologie et Sociétés*, XXX, 2.
- GIDDENS, A. 1973. *The Class Structure of Advanced Societies*. Londres, Hutchinson.
- GIDDENS, A. 1998. *The Third Way: The Renewal of Social Democracy*. Cambridge, Polity Press.
- GOLDTHORPE, J. H., et coll. 1968. *L'ouvrier de l'abondance*. Paris, Seuil.
- GOLDTHORPE, J. H., et coll. 1983. *Social Mobility and Class Structure in Great Britain*. Oxford et New York, Clarendon University Press.
- GOULDNER, A. W. 1979. *The Future of the Intellectuals and the Rise of the New Class*. Londres, Macmillan.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1998. «L'évolution de l'emploi atypique au Québec», *Le marché du travail*, 19, 5.
- GRAMSCI, A. 1974 [1927-1934]. *Écrits politiques*. Paris, Gallimard.
- HALBWACHS, M. 1964 [1955]. *Esquisse d'une psychologie des classes sociales*. Paris, Éd. M. Rivière.
- KERR, C., et J. M. ROSOW. 1979. *Work in America: The Decade Ahead*. New York, Van Nostrand Reinhold.
- KERR, C., et coll. 1960. *Industrialism and the Industrial Man*. Cambridge, Harvard University Press.
- KORPI, W. 1983. *The Democratic Class Struggle*. Londres, Routledge.
- LAHIRE, B. 1998. *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*. Paris, Nathan.
- LÉNINE, V. 1972 [1902]. *Que faire ?* Moscou, Éditions de Moscou.
- LESTER, R. 1958. *As Unions Mature: An Analysis of the Evolution of American Unionism*. Princeton, Princeton University Press.
- LIPSET, S. M., dir. 1986. *Unions in Transition*. San Francisco, Institute for Contemporary Studies.
- LIPSKY, M. 1989. «Non-profit organizations, government and the welfare state», *Political Science Quarterly*, 104, 4: 625-648.
- LOCKWOOD, D. 1958. *The Black-Coated Worker*. Londres, Allen and Unwin.
- LOCKWOOD, D. 1981. «The weakest link in the chain: Some comments on the marxist theory of action», *Research in the Sociology of Work*, 1: 435-481.
- MAHON, R. 1998. «D'un modèle paradigmatique à une coquille vide ? Les syndicats suédois à la fin du XX^e siècle», dans M.-J. GAGNON, dir. *Sociologie et sociétés*, XXX, 2: 71-94.
- MALLET, S. 1969. *La nouvelle classe ouvrière*. Paris, Seuil.
- MARCUSE, H. 1978. *L'homme unidimensionnel*. Paris, Éditions de Minuit.
- MARSHALL, G., dir. 1998. *Oxford Dictionary of Sociology*. Oxford, New York, Oxford University Press.
- MAYO, E. 1946. *The Human Problem of an Industrial Civilization*. Boston, Harvard University, Graduate School of Business Administration, Division of Research.
- MÉDA, D. 1997. *La fin de la valeur travail*. Paris, Aubier.
- MELUCCI, A. 1996. *Challenging Codes: Collective Action in the Information Age*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MICHELS, R. 1959 [1914]. *Political Parties*. New York, Dover.
- NEGRI, A. 1978. *La classe ouvrière contre l'État*. Paris, Galilée.
- NEVEU, É. 2002. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte.
- OFFE, C. 1985. *Disorganised Capitalism: Contemporary Transformations of Work and Politics*. Cambridge, Cambridge University Press.
- OFFE, C. 1985. «Le travail comme catégorie de la sociologie», *Les Temps modernes*, 41, 466: 2058-2093.
- OFFE, C. 1987. «Challenging the boundaries of institutional politics», dans C. MAIER. *Changing Boundaries of the Political: Essays on the Evolving Balance between the State and Society, Public and Private in Europe*. Cambridge, Cambridge University Press: 63-106.
- OFFE, C., et H. WIESENTHAL. 1980. «Two logics of collective action: Theoretical notes on social class and organizational form», *Political Power and Social Theory*, vol. 1, University of California, JAI Press: 67-116.
- POULANTZAS, N. 1974. *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*. Paris, Presses universitaires de France.
- PRZEWORSKI, A. 1985. *Capitalism and Social Democracy*. Cambridge, Cambridge University Press.
- RIFKIN, J. 1996. *La fin du travail*. Paris, La Découverte.

- RITZER, G. 2000. *The McDonaldization of Society*. Thousand Oaks, Pine Forge Press.
- ROETSLISBERGER, F., W. J. DICKSON et H. WRIGHT. 1967. *Management and the Worker: An Account of the Research Conducted by the Western Electric Company*. Cambridge, Harvard University Press.
- ROSANVALLON, P. 1988. *La question syndicale*. Paris, Hachette.
- ROVAN, J. 1978. *Histoire de la social-démocratie allemande*. Paris, Seuil.
- SAINSAULIEU, R. 1977. *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- SCHMITTER, P., et G. LEHMBRUCH. 1992. *Patterns of Corporatist Policy Making*. Londres, Sage.
- SEGRESTIN, D. 1985. *Le phénomène corporatiste*. Paris, Fayard.
- SENNETT, R. 1998. *The Corrosion of Character. The Personal Consequences of Work in the New Capitalism*. New York, Norton.
- SUPIOT, A. 1994. *Critique du droit du travail*. Paris, Presses universitaires de France.
- TARROW, S. 1998. *Power in Movement*. Cambridge, Cambridge University Press.
- TOURAINÉ, A. 1966. *La conscience ouvrière*. Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, A. 1978. *La voix et le regard*. Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, A., et coll. 1984. *Le mouvement ouvrier*. Paris, Fayard.
- TROTSKI, L. 1977 [1933]. «Trade unions in the epoch of imperialist decay», dans T. CLARKE et L. CLEMENS. *Trade Unions under Capitalism*. Londres, Fontana Collins.
- WRIGHT, E. O. 1997. *Class Counts. Comparative Studies in Class Analysis*. Cambridge et Paris, Cambridge University Press et Maison des sciences de l'homme.
- ZOLL, R. 1998. «Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale?», dans M.-J. GAGNON, dir. *Sociologie et sociétés*, XXX, 2: 49-58.